

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 7 février 2024 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 1^{er} février 2024

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Julien BONNETON – Sarah VALLUCHE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM. Mireille GILBERTAS - Jocelyne GAGNAL-PIZOT - Adeline DELMAS - Xavier MULLER

PROCURATIONS : Mme Mireille GILBERTAS à Mme Monique JOASSARD
Mme Jocelyne GAGNAL-PIZOT à M. Julien BONNETON
Mme Adeline DELMAS à Mme Sarah VALLUCHE
M. Xavier MULLER à M. Eric GALLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES-MARCHES PUBLICS : EXTENSION DE L'ÉCOLE HUBERT REEVES - AVANT-PROJET DÉFINITIF ET LANCEMENT MARCHÉ DE TRAVAUX

Par délibération en date du 27 septembre 2023, le Conseil municipal a autorisé Madame la Maire à déposer la demande de permis de construire pour le projet d'extension de l'école H. Reeves.

Il est maintenant proposé au Conseil municipal d'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD) réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Ce projet consiste à construire une nouvelle salle de restauration scolaire de 120 m² afin d'améliorer de manière considérable l'accueil des enfants et l'environnement professionnel des personnels municipaux. Cette construction intègre des espaces de préparation et de service plus adaptés et fonctionnels : amélioration des espaces, des circulations, de l'éclairage, de l'acoustique, du confort...

Dans le même temps, cette extension de l'école existante va permettre un repositionnement des activités périscolaires dans un lieu plus adapté au sein du réfectoire actuel. Ces activités sont

aujourd'hui assurées dans une structure modulaire en location assez exigüe au regard de la fréquentation du service périscolaire.

Enfin, l'objectif est de réaliser un bâtiment peu consommateur d'énergie et exemplaire en termes d'isolation (toiture végétalisée, menuiseries extérieures performantes à faible émissivité et utilisation de matériaux performants comme la laine de bois en base ou le bois et la paille en variante), énergies renouvelables (PAC), outils de pilotage des consommations (Gestion technique centralisée).

Le coût prévisionnel des travaux en phase APD sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de **318 104 € HT** en base et **336 000 € HT** en variante, avec une construction bois et une isolation paille, comme suit :

Lots	TOTAL HT en € En base	TOTAL HT en € En variante
01 – Terrassement et VRD	42 012,00 €	42 012,00 €
02 - Gros œuvre	86 124,00 €	
02 bis – Construction bois		190 021 €
03 – Menuiseries extérieures	35 055,00 €	
04 – Isolation et enduits des façades	32 540,00 €	
05 – Couverture et étanchéité	20 056,00 €	
06 – Serrurerie et métallerie	8 030,00 €	8 030,00 €
07 – Plâtrerie et peinture	32 090,00 €	32 090,00 €
08 – Revêtement de sol et muraux	20 087,00 €	20 087,00 €
09 - CVC - Plomberie	11 575,00 €	11 575,00 €
10 - Électricité	15 385,00 €	15 385,00 €
Aléas divers 5 %	15 150,00 €	16 800,00 €
TOTAL GENERAL H.T	318 104,00 €	336 000,00 €

Le coût global de la construction avec l'aménagement et le matériel spécifique de la cuisine est évalué à **373 960 € HT** en base et **391 856 € HT** en variante décliné comme suit :

- Travaux : 318 104 € HT en base et 336 000 € HT en variante construction bois
- Matériel/mobilier cuisine : 55 856 € HT

Cette estimation ne comprend pas le mobilier de la salle de restauration ainsi que le montant des missions et honoraires de maîtrise d'œuvre, des bureaux d'étude et de contrôle.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le projet d'avant-projet définitif de l'extension de l'école Hubert Reeves,

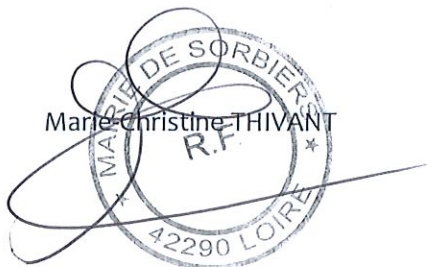
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif de l'extension de l'école Hubert REEVES pour un coût de travaux de 336 000 € HT en construction bois et isolation paille, et un coût global de 391 856€ HT intégrant le matériel et le mobilier de la cuisine.
- **AUTORISE** Madame la Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer les marchés correspondants ainsi que tout document s'y rapportant,
- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents partenaires,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits budgétaires relatifs à la réalisation des marchés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 12 février 2024

La Maire,

Marie-Christine THIVANT


La secrétaire de séance,



Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

